

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE EURE AMONT

SAV.15



215 883 habitants

1 606 km²

322 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

L'Eure amont prend sa source dans le Perche, traverse l'agglomération de Chartres et s'écoule jusqu'à Ivry-la-Bataille.

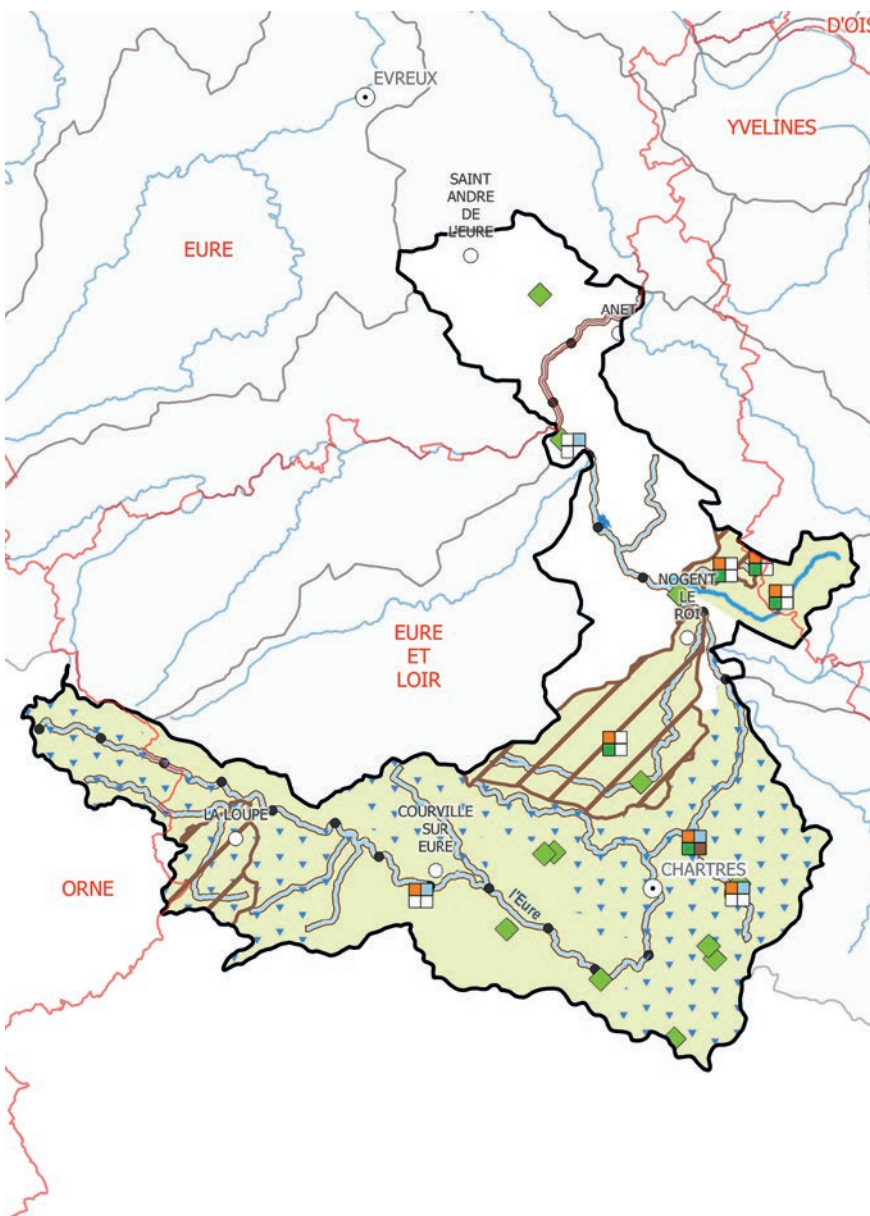
Cette unité hydrographique est majoritairement couverte par une agriculture de types grandes cultures céréalières, à l'exception de l'amont où subsiste encore de l'élevage dans le Perche.

Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 1 masse d'eau est en bon état, 10 en état moyen, 3 en état médiocre et 1 en mauvais état. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, l'azote, le phosphore, les paramètres liés à l'oxygène et les pesticides. L'état chimique, hors ubiquistes, est mauvais pour 1 masse d'eau du fait principalement des HAP et du DEHP et bon pour les autres masses d'eau.

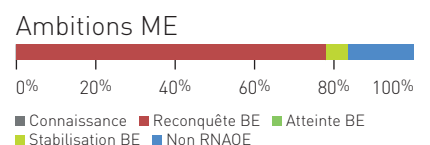
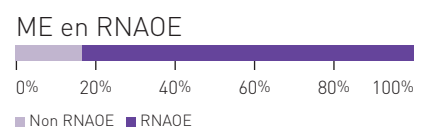
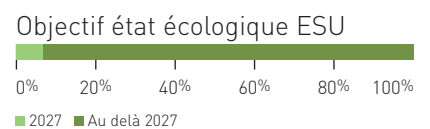
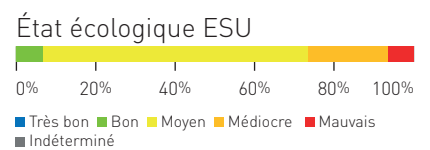
Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG211 (craie altérée du Neubourg/Iton/plaine de Saint-André) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.

La masse d'eau FRGG092 (calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.

La masse d'eau FRGG081 (sables et grès du cénomaniens sarthois) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	14
Lac	1
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	3



UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
EURE AMONT
SAV.15

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	6				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	24				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	6				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	18				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	18				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	18				
Réduction des pollutions des industries						
IND0801	Améliorer la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour élaborer un plan d'actions RSDE	6				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	6				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	65				
AGR03	Limitation des apports diffus	29				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	6				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	6				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	12				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	82				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	18				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	76				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	12				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	33				